

Cadres des fonctions métropolitaines en Languedoc-Roussillon : Croissance soutenue malgré un tissu productif peu propice, et forte concentration à Montpellier

Xavier TRIBOUT - INSEE

Le Languedoc-Roussillon compte 61 000 cadres des fonctions métropolitaines en 2008. Ces emplois, à fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel, participent au rayonnement du territoire. Dans la région, la structure et l'orientation de l'activité économique contribuent à une présence, dans l'emploi régional, inférieure à la moyenne nationale.

Depuis la décennie quatre-vingt, ces emplois de cadres se développent dans les grandes aires urbaines, contribuant au rééquilibrage entre Paris et la France de province. Dans la région, Montpellier concentre 40 % de ces emplois et se situe ainsi au douzième rang des grandes aires de France métropolitaine.

En Languedoc-Roussillon, les flux migratoires de cadres des fonctions métropolitaines sont relativement équilibrés mais ils révèlent une faible attractivité pour les jeunes cadres.

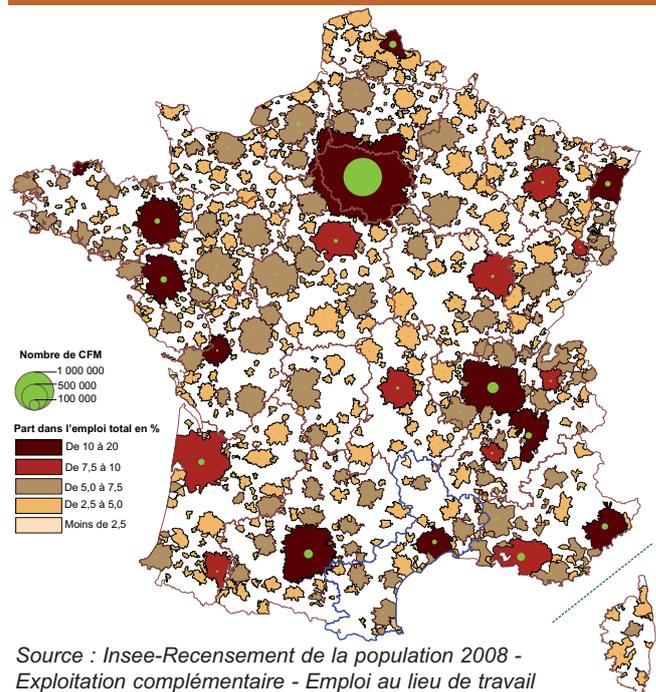
Les emplois des fonctions dites métropolitaines (*encadré 1*) sont plus présents dans les grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, du commerce interentreprises, les prestations intellectuelles, la culture-loisirs et la conception-recherche. Elles représentent 25 % des emplois de France métropolitaine en 2008 - soit 6,4 millions d'emplois - contre 20 % en 1982. Ces fonctions sont concentrées dans l'aire urbaine de Paris, où elles représentent 38 % du nombre d'emplois. Dans l'ensemble des régions de province, comme en Languedoc-Roussillon, la part des fonctions métropolitaines dans l'emploi total est plus faible (21 %).

61 000 cadres des fonctions métropolitaines, concentrés dans les grandes entreprises et dans les grandes aires urbaines

Parmi les fonctions métropolitaines, les emplois de cadres et de chefs d'entreprises de 10 salariés et plus, à fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel, sont qualifiés de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM). Ces emplois sont concentrés dans les grandes aires urbaines nationales (*carte 1*). Ils constituent un facteur de leur développement et contribuent à leur rayonnement.

Les CFM sont également plus présents dans les grandes entreprises. En Languedoc-Roussillon, 39 % des CFM sont employés dans des entreprises de 500 salariés et plus, alors que ces dernières n'emploient que 22 % de l'ensemble des salariés. Cette sur-représentation, sans doute due à la forte proportion d'entreprises de petite taille (83 % des entreprises employeuses de la région ont entre 1 et 9 salariés), est supérieure à celle constatée au niveau national (45 % de CFM en entreprises de 500 salariés et plus pour 38 % des effectifs salariés).

Carte 1 - Cadres des fonctions métropolitaines dans les aires urbaines en 2008



Source : Insee-Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail © Ign 2012

A l'inverse, les CFM sont moins présents dans les petites unités. Ainsi, les entreprises de moins de 10 salariés emploient-elles 18 % des CFM de la région contre 24 % de l'ensemble des salariés. Cette sous-représentation des CFM est toutefois moins prononcée que celle des cadres exerçant dans les petites entreprises de la région (14 %). Cette même sous-représentation est également constatée au niveau national : les entreprises de moins de 10 salariés regroupent 16 % de l'emploi et 12 % des CFM. Ainsi, la structure du tissu productif régional,

caractérisée par une proportion importante de petites entreprises, est-elle de nature à contribuer à la moindre présence des CFM dans l'emploi salarié régional.

Des secteurs d'activité employant peu de cadres des fonctions métropolitaines

Le profil des entreprises et des établissements des grandes aires urbaines du Languedoc-Roussillon n'est pas tourné vers les activités à fort taux de CFM.

En France métropolitaine, les trois secteurs d'activité comptant la plus forte proportion de CFM sont l'information et la communication (49 % des emplois), les activités financières et d'assurance (32 % des emplois), ainsi que les activités scientifiques et techniques (22 %). Parmi les aires urbaines de la région, seule Bagnols-sur-Cèze est orientée vers un de ces trois secteurs, à savoir les activités scientifiques et techniques.

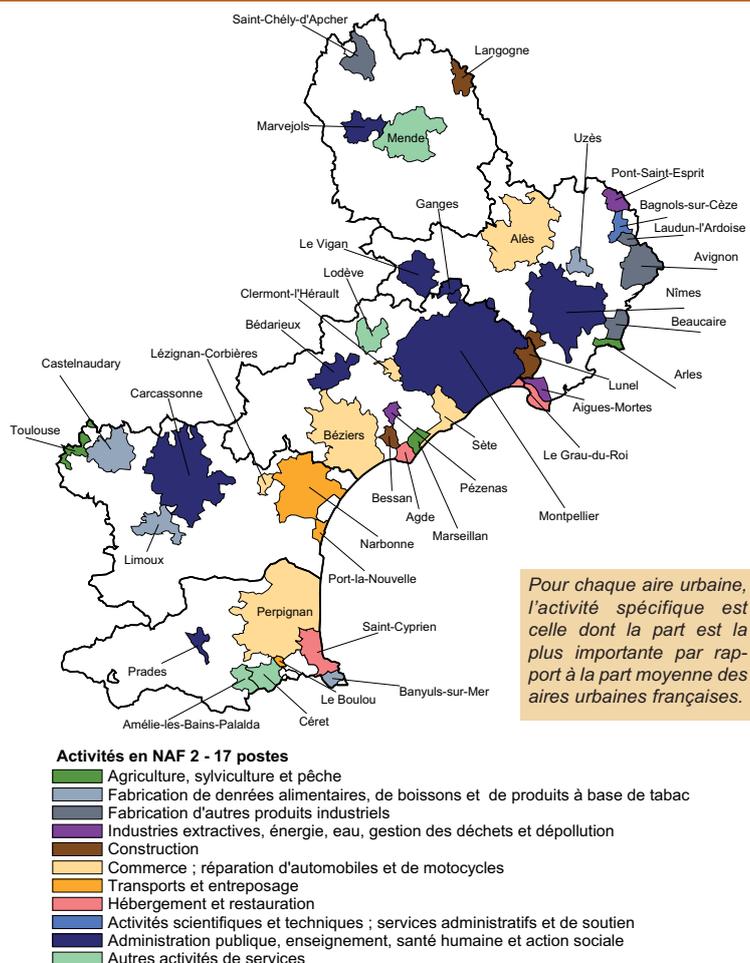
A contrario, les secteurs comptant la plus faible proportion de CFM sont l'administration publique-enseignement-santé humaine et action sociale, ainsi que l'hébergement et la restauration, qui comptent 2,3 % de CFM chacune. Puis vient le secteur des transports et entreposage, avec 4,7 % de CFM. Sur un total de vingt grandes et moyennes aires urbaines de la région, douze sont orientées vers une de ces trois activités, dont Montpellier, Nîmes, Narbonne et Carcassonne. L'aire de Narbonne se distingue des autres aires urbaines par le transport et l'entreposage (carte 2).

Deux groupes se distinguent parmi les grandes aires urbaines de la région. Les aires de Montpellier, Nîmes et Carcassonne ont une prédominance de l'administration publique, l'enseignement et la santé. Perpignan, Nîmes, Béziers, Alès et Sète sont plutôt tournées vers des activités de commerce qui sont aussi peu utilisatrices de CFM (7 % des effectifs du commerce et de la réparation automobile en France métropolitaine). Par comparaison avec Montpellier, les grandes aires urbaines régionales telles que Toulouse, Lyon ou Nantes sont orientées vers les activités scientifiques et techniques ou les services administratifs et de soutien, à fort taux de CFM.

60 % de cadres des fonctions métropolitaines de la région concentrés dans trois aires urbaines

Depuis les années quatre-vingt, la répartition des CFM par fonction tend à se modifier. La gestion demeure la fonction occupant le plus de CFM mais l'emploi y progresse moins vite que celui de l'ensemble des fonctions. La conception-recherche et les prestations intellectuelles ont la plus forte croissance et sont de plus en plus présentes. Le commerce inter-entreprises, deuxième fonction au début des années quatre-vingt mais connaissant la plus faible augmentation d'effectifs de CFM, se situe au quatrième rang des fonctions métropolitaines occupées en 2008. Les activités de culture et loisirs, bien qu'en progrès, restent les moins nombreuses (graph. 1).

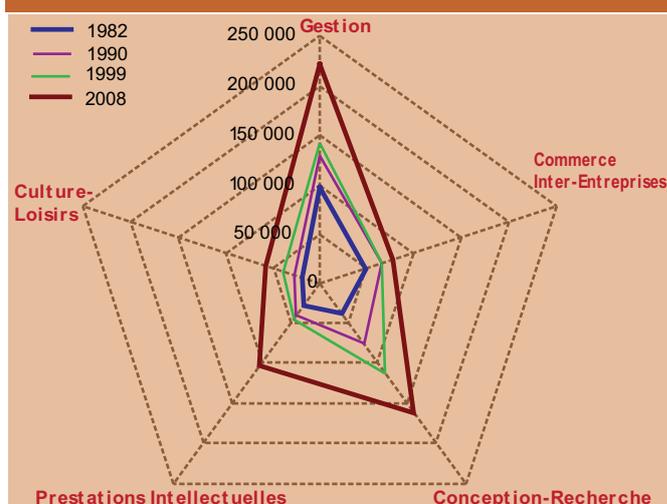
Carte 2 - Spécificité des activités par aire urbaine en 2008



Source : Insee-Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail - © Ingn 2012

Graph. 1 - Evolution de la répartition des cadres des fonctions métropolitaines dans les grandes aires urbaines de province

unité : nombre d'emplois



Sources : Insee-Recensements de la population - Exploitations complémentaires - Emploi au lieu de travail

Au total, le Languedoc-Roussillon compte 61 000 emplois de CFM en 2008 pour 125 000 cadres. Les CFM représentent donc la moitié (49 %) des cadres de la région, proportion un peu plus faible que pour la France de province (51 %) et nettement moindre qu'au niveau national (57 %).

Ce sont en majorité des cadres administratifs ou techniques, des cadres commerciaux ou encore des ingénieurs d'entreprises. Toutefois, les professions culturelles, les chefs d'entreprises et les professions libérales sont surreprésentés dans les CFM par rapport au niveau national (*encadré 2 Top 10*). 60 % de ces emplois sont regroupés dans trois aires urbaines, dont 40 % pour l'aire de Montpellier, et environ 10 % pour l'aire de Nîmes et pour celle de Perpignan. Montpellier, au quinzième rang des grandes aires urbaines de France pour le nombre d'habitants, se classe en douzième position pour le nombre de CFM (25 500), juste après les aires de Strasbourg et de Rennes.

Toutes fonctions confondues, les cadres représentent un peu moins de 15 % de l'emploi total en Languedoc-Roussillon (*graph. 2*). Leur part est 2,2 fois plus importante (32 %) au sein des fonctions métropolitaines. Parmi les cinq grandes fonctions métropolitaines, la conception-recherche est celle qui, dans la région, comporte le plus de cadres (près de 70%), mais pour de faibles effectifs. À l'opposé, le commerce inter-entreprises est la fonction qui comporte le moins de cadres (à peine plus de 20 %).

En Languedoc-Roussillon, comme au niveau national, les CFM sont souvent des hommes : ils occupent 64 % de ces emplois, contre 54 % des autres emplois de cadres. De plus, les CFM sont relativement plus âgés que les autres cadres : 29 % ont 50 ans ou plus, soit une part supérieure de + 3 points à celle des autres cadres ; à l'opposé, les jeunes cadres de moins de 35 ans ne représentent que 26 % des CFM contre 31 % pour les autres emplois de cadres.

Île-de-France et Midi-Pyrénées, régions les plus attractives pour les jeunes CFM

L'Île-de-France diffère des autres régions de France métropolitaine pour les migrations de CFM : tous âges confondus, le solde migratoire de CFM y est positif : l'Île-

de-France a accueilli 79 000 CFM pour 63 000 départs entre 2003 et 2008, soit un excédent de + 16 000 CFM. Contrairement aux autres régions, cet excédent concerne les jeunes CFM (49 600 entrants et 11 700 sortants). Au-delà de 30 ans, l'Île-de-France attire moins de CFM qu'elle n'en voit partir (29 500 contre 51 400).

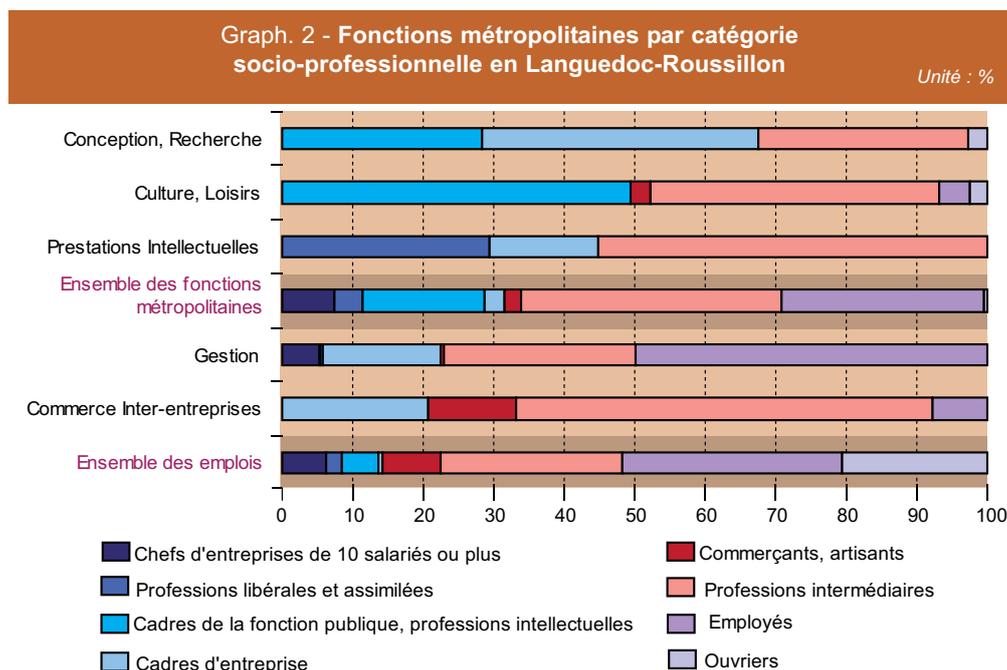
L'Île-de-France fixe néanmoins une partie de ses cadres : le marché du travail fonctionne comme une pompe aspirante, offrant leur premier emploi aux jeunes CFM, dont seule une partie quittera ensuite la région parisienne.

La région Midi-Pyrénées est également attractive pour les jeunes CFM : elle attire les cadres des fonctions métropolitaines à tous les âges ; on y dénombre un tiers d'entrants de plus que de sortants (15 300 contre 11 500). En deçà de 30 ans, les CFM sont aussi nombreux à quitter cette région qu'à s'y installer (5 800 chacun) et au-delà de cet âge, les arrivants sont deux fois plus nombreux que les sortants (9 500 et 5 700).

Nombreux départs de CFM languedociens en début de carrière

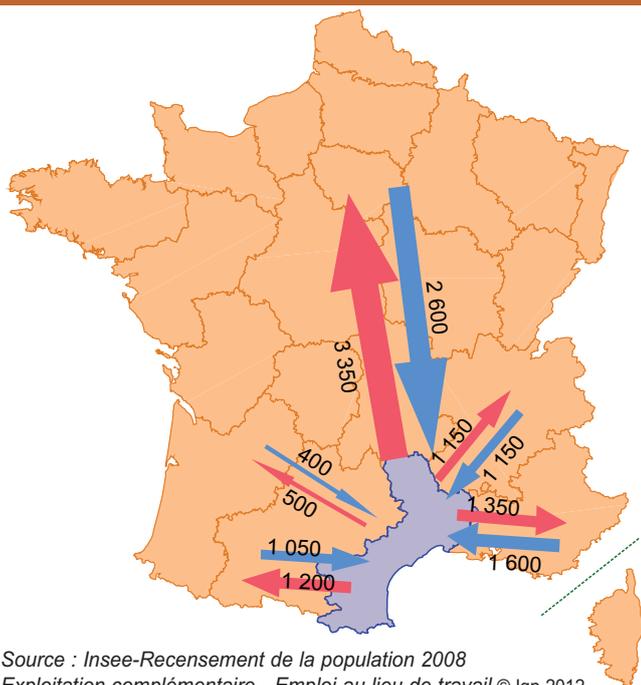
Le Languedoc-Roussillon est pourvoyeur de cadres en conception-recherche, notamment vers l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Dans l'autre sens, le Languedoc-Roussillon accueille plus de cadres dans les fonctions de gestion et dans les prestations intellectuelles qu'il n'en voit partir. Cet excédent se fait au détriment des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

A l'instar de ce que l'on constate pour l'ensemble des flux résidentiels relatifs au Languedoc-Roussillon, les migrations de cadres de fonctions métropolitaines, quelle que soit la fonction (gestion, commerce...) se réalisent principalement avec l'Île-de-France puis avec les trois grandes régions limitrophes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (*carte 3*). Ces flux relatifs à l'ensemble des CFM sont excédentaires pour le Languedoc-Roussillon vis-à-vis de Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont équilibrés avec Rhône-Alpes. En revanche, le Languedoc-Roussillon est légèrement déficitaire pour les



Source : Insee-Recensement 2008 de la population - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail

Carte 3 - Principaux flux de mobilité résidentielle de 2003 à 2008 des cadres des fonctions métropolitaines entre le Languedoc-Roussillon et les autres régions



Source : Insee-Recensement de la population 2008
Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail © Ign 2012

échanges de CFM avec Midi-Pyrénées et il est nettement déficitaire avec l'Île-de-France⁽¹⁾.

La région Languedoc-Roussillon compte presque deux fois moins de jeunes cadres de moins de 30 ans arrivant dans la région que la quittant (2 300 contre 4 400). En particulier, les CFM languedociens⁽²⁾ de moins de 30 ans migrant vers l'Île-de-France sont presque cinq fois plus nombreux que les CFM de cet âge quittant la région parisienne pour rejoindre le Languedoc-Roussillon (graph. 3).

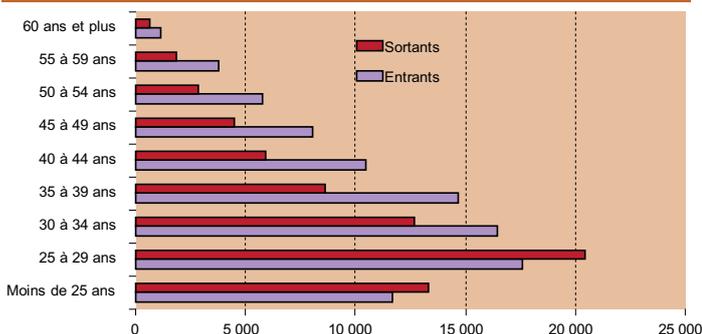
Au-delà de 30 ans, la tendance s'inverse et il y a plus d'entrants en Languedoc-Roussillon que de sortants (7 100 contre 4 700). Le Languedoc-Roussillon se comporte comme une pépinière de jeunes diplômés qui, à l'issue de leur formation, vont chercher du travail en dehors de la région.

(1) Toutes les données sur les flux migratoires se rapportent à l'ensemble de la période 2003-2008.

(2) C'est-à-dire ceux qui résidaient en Languedoc-Roussillon avant d'effectuer la migration résidentielle.

Graph. 3 - Actifs entrants et sortants 2003-2008 en Languedoc-Roussillon par tranche d'âge

Unité : nombre



Source : Insee-Recensement 2008 de la population - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail

Même si le constat est similaire pour la plupart des régions de province, l'écart entre le nombre de jeunes CFM qui arrivent et ceux qui s'en vont est nettement moins marqué pour les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays-de-Loire.

Un rééquilibrage progressif des emplois de CFM au profit de la province

La part des CFM dans l'emploi total n'a cessé de progresser depuis 1982. Dans les grandes aires urbaines de province, la proportion de CFM dans l'emploi a doublé. Les CFM représentent plus de 10 % de l'emploi total en 2008 contre à peine plus de 5 % en 1982. En 26 ans, ils sont passés de 230 000 à 617 000, soit une croissance de + 170 %.

En revanche, dans l'aire urbaine de Paris, où les CFM étaient et restent relativement plus nombreux, le rythme de progression a été moins fort. Les CFM représentent près de 20 % des emplois, contre 12 % en 1982. Cependant, la progression en volume pour l'aire urbaine de Paris reste 1,5 fois supérieure à celle des grandes aires urbaines de province.

L'évolution des grands types de fonctions, constatée entre 1982 et 2008, révèle aussi un rattrapage structurel entre le Languedoc-Roussillon et la France métropolitaine pour les emplois de CFM (tableau 1). En Languedoc-Roussillon, les CFM restent néanmoins sous-représentés

Tab. 1 : Evolution de la répartition de l'emploi par grandes fonctions entre 1982 et 2008

Unité : %

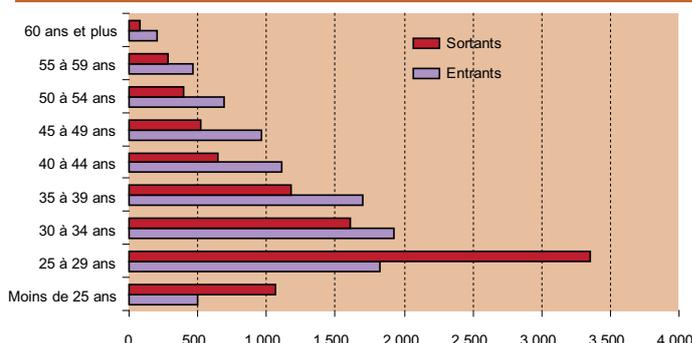
	Emploi total			
	Languedoc-Roussillon		France métropolitaine	
	1982	2008	1982	2008
Fonctions métropolitaines	15,9	21,3	19,8	25,0
Fonctions présentes	34,6	45,7	30,1	40,4
Fonctions de production concrète	33,5	18,6	34,0	19,1
Fonctions transversales	16,0	14,4	16,1	15,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

	Emploi des cadres			
	Languedoc-Roussillon		France métropolitaine	
	1982	2008	1982	2008
Fonctions métropolitaines	45,4	48,7	55,5	56,7
Fonctions présentes	47,3	43,5	35,1	33,1
Fonctions de production concrète	3,7	5,1	5,1	6,8
Fonctions transversales	3,7	2,7	4,3	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee-Recensements de la population - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail

Cadres des fonctions métropolitaines 2003-2008 entrants et sortants du Languedoc-Roussillon par tranche d'âge

Unité : nombre



parmi les cadres par rapport aux régions de province (49 % contre 51 %) et à la France métropolitaine (57 %), contrairement aux cadres des fonctions présentes (44 % contre 38 % en France métropolitaine). Ceci s'explique notamment par un profil d'activités moins orienté vers la sphère productive dans la région.

En Languedoc-Roussillon, entre 1982 et 2008, le nombre d'emplois de CFM a augmenté plus de trois fois plus vite que le nombre total d'emplois (respectivement + 160 % et + 45 %). En 2008, les CFM représentent 7 % du nombre total d'emplois languedociens contre 3,7 % en 1982. La répartition de ces emplois entre les

aires urbaines ne s'est pas réalisée de manière homogène sur le territoire régional : ainsi, dans l'aire de Montpellier où l'emploi total a quasiment doublé entre 1982 et 2008 (+ 88 %), l'emploi des CFM a plus que triplé (+ 255 %). Par comparaison, les effectifs de CFM dans les aires de Perpignan et Nîmes ont doublé (+ 100 %), tandis que ceux de Béziers se sont accrus de + 70 % (graph.4). A Montpellier, où l'on compte plus de 200 000 emplois, les CFM représentent 11 % des emplois occupés en 2008 contre 6 % en 1982.

Croissance et concentration de CFM affirmées pour Montpellier et Bagnols-sur-Cèze

Le nombre de CFM, en augmentation, progresse toutefois moins vite que le nombre total de cadres dans la plupart des aires urbaines de la région, à l'exception, notable, des aires de Montpellier et de Bagnols-sur-Cèze. Pour Montpellier, l'augmentation de la part des CFM au sein des cadres (54 % en 2008 contre 43 % en 1982) traduit surtout une concentration de cette forme d'emploi propre aux grandes capitales régionales. Pour Bagnols-sur-Cèze, la spécialisation dans les activités scientifiques et techniques explique cette particularité.

La représentation des cinq fonctions métropolitaines à un niveau élevé est caractéristique des quatorze plus grandes aires urbaines de France.

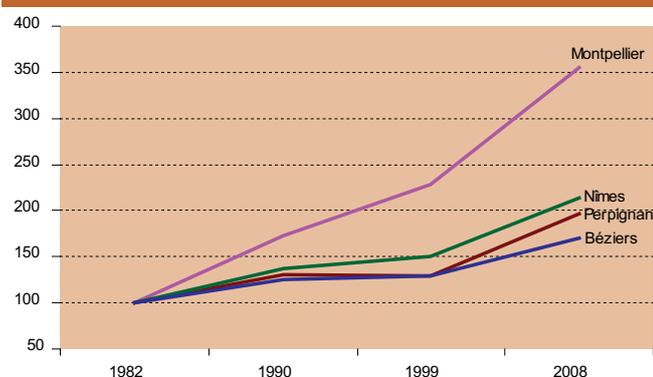
■ Montpellier se classe au quatrième rang pour la part de l'emploi dans la conception recherche, au troisième rang pour les prestations intellectuelles et à la deuxième place derrière Paris pour les fonctions de culture-loisirs (tableau 2). Au cinquième rang, le commerce inter-entreprise est la fonction la moins représentée.

■ Parmi les petites et moyennes aires urbaines de la région, l'aire de Bagnols-sur-Cèze est richement pourvue en emplois de CFM. Elle est très bien représentée pour les emplois de CFM dans quatre fonctions sur cinq : seule la culture-loisirs ne lui permet pas d'accéder au palmarès pour l'ensemble des fonctions métropolitaines. Avec 24 % de CFM en conception-recherche, l'aire de Bagnols-sur-Cèze est proche de Grenoble et Toulouse. La présence, sur son territoire, des activités du secteur nucléaire explique le degré élevé de qualification des emplois dans cette aire urbaine.

■ L'aire urbaine de Nîmes est également présente pour quatre fonctions sur cinq mais aucune fonction ne lui confère une place distinctive parmi les aires urbaines de France métropolitaine.

Graph. 4 - Evolution du nombre de cadres des fonctions métropolitaines dans les principales aires urbaines du Languedoc-Roussillon

Unité : base 100 en 1982



Source : Insee-Recensements 1982 à 2008 de la population - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail

Tab. 2 : Classement des grandes aires urbaines de France métropolitaine selon le nombre de CFM pour 1 000 habitants

Unité : nombre de CFM pour 1 000 habitants

Conception-Recherche	Prestations Intellectuelles	Culture-Loisirs	Commerce Inter-Entreprises	Gestion
Grenoble 25,6	Paris 15,0	Paris 10,7	Paris 11,3	Paris 33,4
Toulouse 24,6	Toulouse 10,4	Montpellier 5,4	Lyon 8,4	Lyon 20,2
Paris 19,2	Montpellier 8,8	Toulouse 4,9	Lille 7,4	Lille 19,2
Montpellier 13,4	Grenoble 8,8	Rennes 4,8	Toulouse 6,6	Nantes 17,8
Lyon 12,5	Rennes 8,7	Strasbourg 4,7	Nantes 6,6	Toulouse 17,5
Rennes 12,4	Lyon 8,3	Lyon 4,4	Strasbourg 6,3	Strasbourg 17,0
Nantes 12,0	Bordeaux 7,7	Nantes 4,4	Grenoble 6,2	Bordeaux 16,3
Nice 11,2	Nantes 7,7	Nice 4,3	Rennes 5,8	Rennes 16,2
Strasbourg 10,1	Nice 7,6	Grenoble 4,3	Bordeaux 5,5	Grenoble 16,1
Lille 9,4	Strasbourg 7,1	Marseille - Aix 4,0	Marseille - Aix 4,2	Montpellier 15,8
Bordeaux 9,3	Marseille - Aix 7,0	Bordeaux 4,1	Montpellier 4,1	Marseille - Aix 15,2
Marseille - Aix 8,4	Lille 6,8	Lille 3,8	Nice 3,4	Nice 13,4
Rouen 3,8	Rouen 4,6	Rouen 3,0	Rouen 3,4	Rouen 13,0
Toulon 3,2	Toulon 4,3	Toulon 3,0	Toulon 1,9	Toulon 8,3

Source : Insee-Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail

Principales aires urbaines du Languedoc-Roussillon

Unité : nombre de CFM pour 1 000 habitants

Conception-Recherche	Prestations Intellectuelles	Culture-Loisirs	Commerce Inter-Entreprises	Gestion
Bagnols-sur-Cèze 23,9	Nîmes 6,1	Carcassonne 4,4	Bagnols-sur-Cèze 3,6	Nîmes 10,9
	Bagnols-sur-Cèze 5,0	Nîmes 3,7	Beaucaire 3	Narbonne 10,3
	Carcassonne 4,7	Beaucaire 3,4	Nîmes 2,7	Perpignan 9,3
		Perpignan 3,4		Bagnols-sur-Cèze 8,6
		Saint-Cyprien 3,3		Carcassonne 8,3
		Sète 3,2		
		Narbonne 3,1		
		Alès 3,0		

Source : Insee-Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail

Encadré 1 : approche fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines

L'approche des emplois par les fonctions exercées enrichit l'approche traditionnelle par les secteurs d'activité. Les professions et catégories sociales ont été regroupées en quinze grandes fonctions. Parmi les quinze grandes fonctions identifiées, cinq sont plus particulièrement présentes dans les très grandes aires urbaines de France. Elles constituent l'ensemble dit des « fonctions métropolitaines », car elles contribuent à l'attractivité et au rayonnement des grandes métropoles nationales.

Ces cinq fonctions métropolitaines sont les suivantes :

Conception - recherche :

Professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. La conception-recherche se distingue de la fonction prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés ; exemples de métiers : chercheurs de la recherche publique, ingénieurs développement en informatique.

Prestations intellectuelles :

Professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc. ; exemples de métiers : avocats, architectes libéraux, juristes, chefs de projets informatiques.

Commerce interentreprises :

Professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente ; exemples de métiers : cadres ou ingénieurs commerciaux ou technico-commerciaux.

Gestion :

Professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance ; exemples de métiers : cadres des banques, de la finance, de la gestion des ressources humaines.

Culture - loisirs :

Professions de la culture et des loisirs ; exemples de métiers : professeurs d'art hors scolaire, journalistes, artistes, bibliothécaires, auteurs littéraires, scénaristes, directeurs de journaux.

Les autres fonctions sont elles-mêmes regroupées en trois grands ensembles :

Les fonctions présentes :

Services de proximité, Santé et action sociale, Distribution, Administration publique, Education-formation.

Les fonctions de production concrète :

Fabrication, Bâtiment et Travaux Publics, Agriculture.

Les fonctions transversales :

Transports-logistique, Entretien-réparation.

La notion de « cadre des fonctions métropolitaines » (CFM) est un concept récent. Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines correspondent aux **cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés présents dans les cinq fonctions métropolitaines**. Ces emplois présentent un fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel et jouent un rôle important dans le développement des grandes villes et leur rayonnement.

Encadré 2 : Top 10 des professions pour les cadres des fonctions métropolitaines - Languedoc-Roussillon

Grande fonction	Profession	Nombre	Part dans les CFM (en %)	Rang dans la région	Rang en France métr.
Gestion	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	5 560	9,1	1	2
Conception, Recherche	342e - Chercheurs de la recherche publique	4 750	7,7	2	5
Conception, Recherche	388a - Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique	3 310	5,4	3	1
Commerce Inter-entreprises	374d - Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	2 230	3,6	4	3
Prestations Intellectuelles	312e - Ingénieurs conseils libéraux en études techniques	1 880	3,1	5	18
Culture, Loisirs	354b - Artistes de la musique et du chant	1 800	2,9	6	26
Gestion	373c - Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	1 750	2,8	7	6
Culture, Loisirs	354g - Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	1 740	2,8	8	17
Prestations Intellectuelles	312f - Architectes libéraux	1 580	2,6	9	29
Gestion	233c - Chefs d'entreprise commerciale de 10 à 49 salariés	1 560	2,5	10	20

Source : Insee-Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire - Emploi au lieu de travail



Encadré 3 - La demande d'emploi des cadres en Languedoc-Roussillon

Hanane El Larhib - Pôle emploi Languedoc-Roussillon

La qualification de « cadres » dans les systèmes d'information de Pôle Emploi est renseignée à l'issue de l'entretien du demandeur d'emploi lors de son inscription à Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi sont qualifiés de « cadres » s'ils ont cotisé à une caisse cadre, s'ils ont une expérience professionnelle à responsabilités ou avec fonctions d'encadrement, ou encore s'ils possèdent un niveau de formation supérieur ou égal à la maîtrise.

Parmi les inscrits à Pôle Emploi Languedoc-Roussillon, la part des cadres n'est pas très élevée. Les cadres sont peut-être moins touchés par le chômage du fait de leur qualification et (ou) d'un niveau d'études qui leur permet une insertion plus aisée sur le marché du travail.

Les demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM) cadres représentent moins de 5 % de l'ensemble des DEFM (cat, A, B, C). Ils sont légèrement sous-représentés par rapport au niveau national, où l'on compte 6 % de cadres parmi les DEFM.

En Languedoc-Roussillon, plus de la moitié des demandeurs d'emploi cadres résident dans l'Hérault et plus d'un tiers dans le bassin d'emploi de Montpellier. Cette concentration géographique reflète l'attractivité de Montpellier en termes d'emploi qualifié.

Lorsque le nombre de demandeurs d'emploi augmente, le nombre de demandeurs cadres s'élève aussi. Néanmoins, la croissance annuelle du nombre de demandeurs cadres est moins forte que celle de l'ensemble des DEFM. Par conséquent, au sein des DEFM, la part des cadres recherchant un emploi tend à diminuer légèrement en Languedoc Roussillon.

Le profil du demandeur d'emploi cadre diffère de celui du demandeur d'emploi moyen en Languedoc-Roussillon.

- les cadres ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi pour les mêmes motifs. Les demandeurs d'emploi cadres s'inscrivent plus souvent à la suite d'un licenciement (26 %) ou d'une rupture conventionnelle (15 % contre 6 % pour l'ensemble des DEFM).

- Les hommes représentent près des deux tiers des demandeurs d'emploi cadres alors que la parité est observée pour l'ensemble des inscrits à Pôle Emploi. Cette sur-représentation masculine se retrouve dans le profil des cadres salariés, reflétant, d'une part, une différence de qualification et, d'autre part, une plus grande difficulté des femmes à obtenir des postes de cadres.

- Les demandeurs d'emploi cadres se distinguent par leur âge et, de ce fait, par leur expérience. Plus de deux tiers d'entre eux ont plus de 40 ans contre environ 40 % pour l'ensemble des DEFM. De surcroît, plus de 50 % ont accumulé une expérience supérieure à cinq années dans le métier recherché, contre seulement 28 % pour l'ensemble des DEFM.

- Le niveau de formation est un autre critère distinctif : près de 75 % des demandeurs cadres ont un niveau de formation supérieur à Bac + 2, contre un peu plus de 20 % pour les DEFM.

- Le domaine de recherche d'emploi particularise la recherche des cadres. En Languedoc Roussillon, les recherches concernent, pour près d'un tiers, le support à l'entreprise, contre 11 % pour l'ensemble des DEFM. L'industrie est aussi un secteur privilégié, puisqu'ils sont 9 % à rechercher un métier dans ce domaine contre 4 % de DEFM.

- Les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi cadres sont différents de ceux recherchés par l'ensemble des DEFM. Dans 20 % des cas, les hommes cadres inscrits à Pôle Emploi recherchent plutôt un poste dans les métiers liés à la stratégie commerciale, les relations technico-commerciales, la direction de petite et moyenne entreprise, le management en force de vente, le management et l'ingénierie-études, la recherche et le développement industriel.

Les recherches des femmes cadres se concentrent aussi, pour 20 % des cas environ, dans des métiers de pharmacie, de défense et conseil juridique, d'assistantat de direction, de management de magasin de détail, dans le management et l'ingénierie études ainsi que la recherche et le développement industriel.

En revanche, la durée d'inscription n'est pas distinctive des demandeurs d'emploi cadres.

Bien que l'on puisse supposer que les demandeurs cadres soient plus protégés du chômage de longue durée, l'ancienneté au chômage d'un demandeur d'emploi, à la fin 2011, apparaît quasiment similaire à celle d'un demandeur d'emploi cadre. Le niveau de formation, l'âge et l'expérience sont des facteurs qui favorisent, a priori, la sortie du chômage, mais ils augmentent aussi l'exigence des demandeurs d'emploi.

Données et champ de l'étude :

Les données se rapportent aux demandeurs d'emploi, qualifiés de « cadre », parmi les demandeurs d'emploi (DEFM) inscrits en catégorie A, B et C à Pôle Emploi Languedoc-Roussillon en décembre 2011. Ces informations portent sur les cadres au sens large, la notion de cadres des fonctions métropolitaines ne pouvant pas être précisée, puisqu'elle est liée à l'emploi occupé.

Les actions publiques en faveur des CFM

L'emploi des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) augmente en Languedoc-Roussillon plus vite que celui des autres catégories de salariés, tendant à un rattrapage. Il se singularise de l'emploi des CFM dans les autres régions, par une importance relative dans les activités de recherche, de conseil et conception, mais surtout de la culture, du tourisme et des loisirs.

L'action publique, en dehors des politiques liées aux constructions ou renouvellements d'infrastructures, accompagne des entreprises d'activité industrielle et de services sur des projets de développement conduisant à des recrutements de cadres de fonctions métropolitaines.

L'aide au recrutement de cadres de conception et de recherche

En Languedoc-Roussillon, la Région, l'Etat et les fonds européens Feder (Fonds européen de développement régional) financent des aides au recrutement de cadres de conception et de recherche.

- L'aide à la préparation d'un projet innovant (APPI) d'OSEO innovation et de la Région Languedoc-Roussillon, ainsi que le dispositif permettant de renforcer le recrutement de cadres R&D en entreprises (mesure 1.3.6 du Feder), financent les dépenses de projets innovants, dont l'embauche de chercheurs pendant un an. En 2011, une quarantaine de dossiers ont été financés pour un montant d'environ 1,2 millions d'euros.
- La convention CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) financée par l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) et gérée par les directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT), permet aux doctorants recrutés pour trois ans dans une entreprise d'insérer leurs travaux de thèse en milieu entrepreneurial : 80 % des entreprises bénéficiaires, dont la moitié de PME, déclarent que les résultats de la thèse sont utilisables pour leurs produits ou procédés. Le taux d'emploi des boursiers CIFRE est proche de 100 %. En 2011, sur 71 dossiers (1 300 au niveau national) concernant le Languedoc-Roussillon, 61 proviennent d'étudiants inscrits en thèse et 30 d'entreprises mono régionales.
- Le crédit impôt-recherche (CIR), qui a pour ambition d'élever le niveau de recherche des entreprises, permet à 18 000 entreprises en France en 2010, surtout de petite taille, pour un montant total de 5 milliards d'euros, de financer plus facilement leur recherche et donc leurs chercheurs. Dans le même esprit, le label JEI (jeunes entreprises innovantes) concerne 2 400 entreprises en France en 2009. Il est attribué aux jeunes entreprises qui remplissent cinq conditions : être une PME, avoir des dépenses de R&D représentant au moins 15 % des charges, avoir moins de 8 ans d'activité, être indépendante, être réellement nouvelle. Ce label permet de bénéficier d'allègements fiscaux (exonération d'impôt sur bénéfices pendant un an, suivi d'une exonération de 50 % l'année suivante etc.) et d'exonérations de cotisations sociales sur des emplois de chercheurs, techniciens, gestionnaires de projets etc. Le label JEI peut être cumulé avec le CIR et présente encore d'autres avantages.

De manière plus générale, le dispositif Astre et le prêt participatif de développement (PPD) de la Région facilitent les projets de développement et de recrutement de cadres des entreprises. Les actions de structuration de groupements professionnels, initiées et financées en partie par l'Etat, la Région et les fonds européens, participent, elles aussi, à l'élévation des compétences des entreprises. Ces différents dispositifs permettent aux PME d'accéder, via recrutement ou conseils, aux compétences de cadres de conception ou de gestion.

Plusieurs dispositifs favorisent la création de postes de cadres dans le domaine de la culture et des loisirs. Lors de l'extension ou de la création d'équipements culturels mis en place par les collectivités territoriales, l'embauche d'un professionnel du secteur peut être aidée par des crédits relevant du ministère de l'intérieur ou du ministère de la culture et fait alors l'objet d'un conventionnement. De même, après obtention du label ville ou pays d'art et d'histoire décerné par le ministère de la culture, une aide à la création d'un poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine est prévue.

Divers dispositifs encouragent la création, la production, la diffusion et l'exploitation : bourse, subvention de fonctionnement, aide à la création, aide à l'édition, aide à la conservation, ou fonds d'aide et de soutien au cinéma, à l'audiovisuel, au multimédia, aux industries techniques, ou encore des fonds spécifiques comme par exemple le Dispositif pour la CREation Artistique Multimédia et numérique (DICREAM). Ils contribuent à soutenir les professionnels de la culture et leurs entreprises.

Des prêts économiques ou des aides sont obtenus sous certaines conditions, notamment pour la création, le développement et la reprise d'entreprises culturelles telles que les librairies, ou encore pour l'équipement numérique des salles de cinéma.

Sources et définitions

Recensement de la population

La plupart des données sont issues du recensement de population 2008, exploitation complémentaire portant sur le lieu de travail.

L'exploitation statistique complémentaire du recensement est destinée à produire des variables dont l'élaboration est complexe. Il s'agit, notamment, de celles qui décrivent les secteurs d'activité dans lesquels les emplois sont exercés ainsi que la profession et la catégorie socioprofessionnelle.

Cette exploitation porte sur 40 % des résidences principales ainsi que leurs habitants, pour les communes de 10 000 habitants ou plus et 25 % des résidences principales et leurs habitants pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Les fonctions métropolitaines ont été codifiées selon un regroupement des postes de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Quelques données sont également issues des recensements de population antérieurs : de 1982 à 1999.

Mobilités résidentielles

Les mobilités résidentielles se définissent comme les changements de lieu de résidence entre deux territoires, par exemple entre deux régions. Ces mobilités sont estimées grâce à la question du bulletin individuel du Recensement de la population :

« Où habitez-vous il y a 5 ans ? ».

Cette question permet de comptabiliser les migrants (ou personnes migrantes) pour un territoire donné. Sa formulation a pour conséquence que seuls les migrants âgés de 5 ans ou plus sont connus. De plus, les migrations intermédiaires (se produisant au sein de l'intervalle des 5 années) ne peuvent être prises en compte.

Mobilités résidentielles internes

Les mobilités résidentielles internes, qui font l'objet de cette étude, concernent uniquement les changements de résidence intervenus entre le Languedoc-Roussillon et les autres régions de France métropolitaine. Les flux résidentiels avec les DOM, les COM et l'étranger ne sont pas pris en compte.

Autres précisions de terminologie :

- **Les arrivants** (ou entrants) sont les personnes qui résident en Languedoc Roussillon au moment du recensement et n'y habitaient pas 5 ans auparavant.
- **Les sortants** (ou partants) sont les personnes résidant hors Languedoc-Roussillon au moment du recensement et qui y habitaient 5 ans auparavant.
- **Les migrants** sont l'ensemble des arrivants et des sortants.
- **Les stables** sont les personnes résidant en Languedoc-Roussillon lors du recensement et qui y résidaient aussi 5 ans auparavant.

Zonage en aires urbaines (ZAU)

L'analyse s'appuie aussi sur le nouveau zonage en aires urbaines 2010. Ce zonage actualisé est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile travail. Dans les nouvelles limites, 32 aires structurent le territoire du Languedoc-Roussillon.

- **Une aire urbaine ou « grande aire urbaine »** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- **Un pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.

Pour en savoir plus

- « Un emploi métropolitain sur deux est occupé par un cadre dans l'aire urbaine de Paris »
Insee Île-de-France, Note rapide n°571, septembre 2011.
- « Faible développement des emplois stratégiques dans les grandes agglomérations régionales »
Insee PACA, Synthèse, n°8, février 2011.
- « Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines »
Insee première, n°1333, janvier 2011.
- « Répartition géographique des emplois - Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision »
Insee première, n°1278, février 2010.